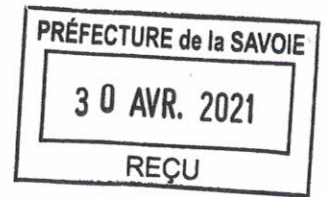


**REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE LUCEY**



Date de convocation

09.03.2021

Date d'Affichage

09.03.2021

Nombre de Conseillers

en exercice : 11

L'an deux mil vingt et un

Le JEUDI 18 MARS à 20 h 00

**Le Conseil Municipal légalement convoqué
s'est réuni à la salle des fêtes à huis clos sous
la présidence de Mme BAILET M. Christine,
Maire,**

Présents : 10

Votants : 10+1

**Étaient présents : B. HERLEM – T. HENAULT -
C. COLLIN – I. PAOLI – F. HALLER– R. LOBROT
C. VITALLY- A. LEVEQUE - A. SANTOS GENET**

Était excusé : F. CROIZIER

Madame VITALLY Christine a été élue secrétaire

Objet : Vote des taux d'imposition 2021

Madame le Maire explique au Conseil Municipal qu'il convient de voter les taux d'imposition pour l'année 2021.

Elle propose d'adopter le principe de ne pas augmenter les impôts locaux.

L'année 2021 est toutefois une année particulière au niveau de la présentation de cette fiscalité locale.

Sur le foncier bâti, la part départementale (11.03%) s'ajoute ainsi à la part communale en vigueur (14.24%), l'addition des deux étant équivalente à 25.27%.

La taxe sur le foncier non bâti resterait inchangée à 67.92 %.

Le taux de taxe d'habitation reste figé, cette taxe étant amenée à être supprimée, le conseil municipal n'a plus la main sur son évolution.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

DECIDE de fixer les taux d'imposition pour 2021 comme suit :

Taxe sur le foncier bâti : **25.27 %**

Taxe sur le foncier non bâti : **67.92 %**

Pour copie conforme,
Le Maire,
M.C. BAILET

